

La Lettre N ° 2 des Retraités Cgt du 63

Juin 2020

Edito

IL EST FORT EN BARATIN !

« Ce que révèle d'ores et déjà cette pandémie, c'est que la santé gratuite sans condition de revenu, de parcours ou de profession, notre État-providence ne sont pas des coûts ou des charges mais des biens précieux, des outils indispensables quand le destin frappe. Ce que révèle cette pandémie, c'est qu'il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché ».

C'est ce que déclarait le Président de la République le 12 mars dernier à la télévision !

Comment pourrions-nous penser qu'il y a une once de sincérité dans son discours et ses promesses quand son gouvernement a délibérément ignoré les revendications des personnels de santé et continué d'infliger une sévère cure d'austérité à l'hôpital public.

Alors qu'il a débloqué des milliards pour les entreprises, à ce

jour pas un centime n'a encore été accordé pour corriger les effets désastreux de l'asphyxie financière de l'hôpital public.

Les conséquences de la dégradation des hôpitaux et autres services de santé se chiffrent en milliers de morts. Comme pour le sang contaminé, le bilan exhaustif se fera attendre, le temps que le sujet devienne moins sensible. Ce qui est déjà certain c'est que le nombre de morts dans les EHPAD reste mystérieux. Des bruits courent sur des cas de personnes âgées contaminées qui auraient été renvoyées chez elles pour ne pas mourir à l'EHPAD ? Ailleurs des décès en EHPAD ont été attribués à la grippe alors que l'épidémie sévissait déjà.

Les informations sûres sont rares !

Les mandatés Cgt au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) ont exigé par courrier, communication d'informations fiables afin d'être en mesure de porter des propositions à la hauteur des enjeux.

Cette crise n'est pas terminée et d'autres phases risquent de survenir !

Toute la lumière doit être faite sur la situation réelle en EHPAD afin de remédier aux éventuels dysfonctionnements. Des dirigeants de l'Union Syndicale des Retraités du Puy de Dôme (USR) nous ont apporté le témoignage de ce qu'ils vivent, ou connaissent en tant que proches d'un résident d'EHPAD.

Nous invitons nos lecteurs à faire remonter, eux aussi, les informations en leur possession afin que nous puissions jouer pleinement notre rôle d'organisation syndicale porteuse de propositions et de revendications.

En attendant, depuis la levée du confinement, les personnels de santé reprennent le chemin de la lutte. Ils et elles nous invitent à participer aux mardis de la colère. Partout où des initiatives de rassemblement ont lieu, tout en prenant nos précautions, nous devons être à leurs côtés.

Serge Rolland

Sommaire :

P1 : éditto

P2 : les brigades sanitaires

P3 : EHPAD témoignage

P3 : La poste : service public ?

P4 : déclaration d'impôts : Attention

P5 : Cerfa nécessaire pour Crédit d'impôt

Les « Brigades sanitaires »

- 1 **Dans la prolongation de l'état d'urgence sanitaire**, le gouvernement a mis en place dès le 11 mai son **dispositif majeur du déconfinement** : pour contrôler et anticiper une deuxième vague de l'épidémie, il mise sur les « **Brigades sanitaires** » qui traceront les personnes ayant été en contact avec les malades du COVID 19. Cette mission est confiée à la branche maladie de la Sécurité Sociale dans tous les départements. Elle est assurée par des personnels médicaux et administratifs tels des agents des CPAM, des Services Médicaux et Services Sociaux.
- 2 A la CPAM du Puy de Dôme, une quarantaine de personnes sont chargées de **constituer un fichier nominatif des données médicales** dans le but de détecter des malades potentiels, les signaler à la Préfecture, les isoler, les faire tester...
- 3 Si le **partage des données médicales** entre professionnels de santé se conçoit pour assurer le soin le mieux adapté aux patients ou même pour prévenir des épidémies, en revanche, bien que soumis au secret professionnel, **est-ce bien le rôle des employés de la Sécurité Sociale** de fichier les assurés sociaux en fonction de leur maladie et d'établir des listes des personnes ayant été en contact avec ces malades, **sont-ils assermentés** pour transmettre ces données sensibles sur les assurés, de surcroît pour informer d'autres partenaires institutionnels et d'autres assurés ?
- 4 On note des **réactions de la part des professionnels de santé** : la Confédération Syndicale des Médecins Français a mis en garde contre la « banalisation » de l'accès aux renseignements confidentiels ; le Syndicat des Médecins Libéraux insiste sur la transparence et la durée de stockage des fichiers.
- 5 **Le traçage des personnes** ayant été touchées par le virus **fait pour le moins réfléchir**, d'autant que les discours de nos dirigeants ne rassurent pas vraiment, ces fichiers peuvent-ils être utilisés à d'autres fins ou lors de périodes d'exception ??? Leur destruction est prévue au bout de 3 mois voire un an !
- 6 **Ces personnels des brigades sanitaires téléphonent aux citoyens** ayant été en contact avec des malades du Covid 19, seront-ils les bienvenus ? Face à la multiplication des démarches téléphoniques commerciales ou frauduleuses, comment peut-on être certain qu'il s'agisse d'un appel d'un agent de l'assurance maladie ?
- 7 L'exécution de cette **nouvelle mission inventée dans l'urgence** mobilise un effectif important des CPAM au détriment d'un **service de qualité** pour les usagers et pour les personnels : une remise en cause des jours travaillés à la Sécu (7j/7 de 8h à 19h). Les fédérations CGT et FO des organismes sociaux ont manifesté leur opposition à la mise en place des « brigades Covid 19 ».

En conclusion, la CGT refuse le flicage des citoyens et le traçage de la population, la véritable mission des caisses de Sécu ne serait-elle pas de mettre en place la prévention qui pourrait se traduire par un dépistage massif dans des lieux dédiés comme, par exemple, les Centres d'Examen de Santé et le maintien du confinement en attente de tests.

Marie-Thérèse Georges

Témoignage Michel Beurier

Il a été rapporté à l'USR un témoignage concernant la situation d'un EHPAD pendant cette période de pandémie.

A l'EHPAD de Pionsat comptant 112 résidents, la semaine précédant le confinement décidé par le Président de la République, la direction de cet établissement a informé par voie d'affichage sur la porte d'entrée que les visites n'étaient pas recommandées sauf cas exprès.

Faute d'instruction plus précise dès la mise en place du confinement, les résidents qui le pouvaient ont continué pendant une quinzaine de jours à prendre leur repas au réfectoire. Par la suite chacun a dû rester dans sa chambre.

Jusque-là aucune information n'a été communiquée aux familles. Une première lettre a été adressée le 17 avril pour les informer sur les mesures de sécurité qui allaient être mises en place dans les jours à venir **avec le souci de maintenir un lien social pour les résidents. Dans ce cadre des activités par petits groupes ont été mises en place, de même le lien entre résidents et familles a été facilité par SKYPE.** Par la suite les préconisations de distanciation ont été appliquées pour permettre aux résidents de prendre ce repas de midi un jour sur deux au réfectoire. Un deuxième courrier est envoyé aux familles le 20 avril leur expliquant l'organisation de visites désormais possibles, l'établissement présente une charte à signer lors de la première visite. Dès ce temps-là, les visites ont lieu sur rendez-vous et le dispositif fonctionne sans problème majeur.

A ce jour aucun cas de Covid 19 n'a été recensé à l'EHPAD de Pionsat, ce qui n'est pas le cas au Centre de Rééducation situé sur la même commune avec 7 à 8 cas.

D'autres témoignages sont attendus et nous semblent utiles pour apporter des arguments et faire état de réalités lors de nos discussions au CDCA notamment.

Marie-Thérèse Georges

La Poste : Service Public ?

En 1990, le gouvernement socialiste Rocard / Quillès faisait voter la loi de casse de l'administration des PTT, créant deux EPIC : La Poste et France Télécom.

De cohabitation en alternances politiques sont nées deux sociétés anonymes que nous connaissons aujourd'hui. La Poste chargée d'un service public a des obligations de présence postale sur tout le territoire national. Faisant fi de ses obligations, **ses dirigeants gèrent la poste comme toute entreprise privée, augmentant les dividendes versés aux actionnaires.**

Crise sanitaire oblige, la poste a réduit les journées de distribution et fermé un certain nombre de bureaux, respectant en cela les ordonnances gouvernementales. D'ailleurs La Montagne s'en est fait largement écho, alors que la plupart de ses journaux sont distribués par des porteurs de presse aux conditions de travail et salaires déplorables.

Depuis le 11 mai, la distribution postale se fait à nouveau 6 jours/7 avec la remise en cause du samedi.

La Poste utilisant « l'expérience » du confinement, **réduit la distribution du samedi.** De ce fait, un facteur doit assurer la distribution sur 4 tournées, avec aggravation des conditions de travail et détérioration du service.

Les bureaux à nouveau ouverts ont vu **leurs plages d'accueil du public considérablement réduites.**

Le syndicat FAPT 63, défenseur du service public refuse la remise en cause de la distribution et **appelle les facteurs à faire grève tous les samedis** afin que ce dernier soit considéré comme un vrai jour ouvrable. La Poste (bénéficiaire du CICE) veut en finir avec la distribution du samedi, alors qu'elle a les moyens d'assurer un vrai service public sur tout le territoire tout en respectant la santé de son personnel.

Guy Bachelery

Déclaration d'impôts

A53482 Z H
2042K AUTO
cerfa
N°10330 * 24

DÉCLARATION AUTOMATIQUE
REVENUS 2019

19

Pour vous renseigner, un numéro ▶ 04 73 43 81 81
ou une adresse Internet ▶ Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr
ou votre centre des finances publiques ▶ SIP CLERMONT-FERRAND NORD
SAID GESTION
BRD BERTHELOT
63033 CLERMONT FERRAND CEDEX

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

2210-010147-0001-04

eco'pli 63 AUVERGNE PIC 30.04.20 CI 0096

Pour déclarer en ligne, n° fiscal:
déclarant 1 ▶ 02 10 276 680 180 C
déclarant 2 ▶ 09 93 207 528 334 C
Si vous n'avez pas encore de mot de passe:
n° d'accès en ligne ▶ 9 680 286

VÉRIFIEZ CI-DESSOUS. SI VOUS ÊTES D'ACCORD > NE RENVOYEZ RIEN !

ÉTAT CIVIL

Déclarant 1 M. Monsieur Déclarant 2 Madame

Cet article concerne essentiellement les personnes remplissant une déclaration « Papier ».

Si l'an dernier (en 2019) vous aviez fait votre déclaration de revenus en remplissant et renvoyant la déclaration papier, vous avez reçu cette année une déclaration pré-remplie comportant vos différents revenus 2019.

Sur celle-ci il est indiqué en 1^{ère} page « **Vérifiez ci-dessous, si vous êtes d'accord ne renvoyez rien !** ».

Attention, même si après vérification, vous ne constatez aucune anomalie, il convient de **FAIRE CONNAITRE** le montant des cotisations syndicales versées (et le montant des éventuels dons) au risque d'être

privé des remboursements afférents.

Même si en page 4, article 7, il est indiqué : « Autres réductions /crédits d'impôt ? reportez-vous aux formulaires n° 2042 RICI (pour les plus courants) et 2042 C (pour les autres),

le risque est grand que les personnes remplissant la déclaration papier soient induites en erreur et perdent le bénéfice du remboursement de 66 % du montant de la cotisation syndicale.

Pour bénéficier de ce crédit d'impôts et des réductions d'impôts pour les personnes ayant effectué des dons à des organismes reconnus, il faut remplir un formulaire n° 2042 RICI (joint à cette lettre).

N'hésitez pas à partager largement cette information.

Michel Beurier

